

Castelnaud-le-Lez Une association pour le travail à temps partagé

Le but est de faciliter le retour à l'emploi des cadres et assimilés.

La Castelnaudienne Anne-Laure Franchi vient de créer l'association Compétence en temps partagé (CTP 34) pour valoriser le temps du travail partagé auprès des entreprises. Les statuts ont été déposés à l'occasion de la 7^e Semaine nationale du travail en temps partagé, qui a lieu du lundi 12 au vendredi 16 octobre.

Pour appuyer cette démarche, la municipalité prête un local pour les permanences au bungalow situé près du palais des sports.

Mettre du personnel qualifié à disposition d'entreprises clientes

Organisées sous l'impulsion du réseau FNATTP (fédération nationale des associations du travail en temps partagé), les entreprises de travail à temps partagé (ETTP) ont pour but exclusif de mettre à disposition d'entreprises clientes, du personnel qualifié qu'elles ne peuvent recruter elles-mêmes en raison de leur taille ou de leurs moyens.

La mission du salarié ainsi mis à disposition peut être à temps plein ou à temps partiel. Un contrat doit être signé, pour chaque mise à disposition, entre l'entreprise de travail en temps part-



■ Anne-Laure Franchi est à l'origine de la création de Compétence en temps partagé.

tagé et l'entreprise cliente, un contrat de travail étant par ailleurs signé entre le salarié mis à disposition et l'entreprise de travail à temps partagé.

Pour Anne-Laure Franchi, présidente fondatrice, qui voit dans cette création, avec une autre façon de travailler et une autre façon de recruter, une solution pour l'emploi, « il s'agit d'informer et de faciliter le retour à l'emploi des cadres et assimilés, expérimentés ou jeunes diplômés, au sein des TPE-PME-PMI de leurs territoires. Et de promouvoir cette forme originale d'emploi auprès des entreprises locales ».

Avec plus de vingt-cinq associations et 1 100 adhérents, la FNATTP facilite le retour à l'emploi et la compréhension managériale des petites et moyennes entreprises. CTP 34 accueillera l'ensemble des cadres et assimilés de la région ainsi que les entreprises intéressées par le concept du travail en temps partagé pour une présentation de la démarche. Ils pourront choisir de rejoindre le réseau et favoriser cette nouvelle forme d'activité associée au développement des entreprises et ainsi être directement en contact si le temps de travail partagé les séduit.

► **Contact** : Anne-Laure Franchi
au 06 22 26 16 20 et ctp34000@gmail.com

Corres. ML : 06 21 92 58 19 + midilibre.fr